

Communiqué de presse

La popularité des produits du tabac aromatisés persiste chez les élèves du secondaire au Québec : « Le gouvernement ne peut plus reporter l'interdiction de l'aromatisation du tabac »

Montréal, le 10 septembre 2014 – La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) et la Société canadienne du cancer (SCC) – Division du Québec déplorent les résultats de [la plus récente enquête](#) du Centre de recherche Propel de l'Université Waterloo, qui confirment la popularité continue des produits du tabac aromatisés chez les jeunes au Québec, un phénomène que le **gouvernement fédéral** a vainement tenté d'encadrer en 2009 et face auquel le **gouvernement du Québec** n'a pas encore réagi.

Les nouvelles données de 2012-2013 indiquent que la majorité (58 %) des jeunes Québécois (de la 6^e année du primaire à la 5^e secondaire) qui ont consommé du tabac au cours des 30 derniers jours ont consommé des produits aromatisés. Cette proportion est la plus élevée de toutes les provinces, la moyenne canadienne se situant à 49 %.

Le taux de tabagisme a traditionnellement été mesuré à partir de l'usage de la cigarette. Or, lorsqu'on tient compte des autres produits de tabac — soit ceux qui sont les plus souvent aromatisés — le taux augmente substantiellement. Ainsi, alors que 12 % des élèves de la 3^e à la 5^e secondaire au Québec déclarent avoir fumé la cigarette, le taux est plutôt de 20 % si l'on tient compte du cigare, de la chicha et du tabac sans fumée. Il n'y a eu aucune variation statistiquement significative pour tous ces taux comparativement à l'année précédenteⁱ.

« Faciliter l'utilisation d'un produit souvent mortel en y ajoutant des saveurs n'est pas anodin. Les saveurs minimisent la perception des dangers du tabac et rendent les premières bouffées plus agréables, encourageant ainsi la consommation. C'est un piège sournois qui fonctionne : en effet, plus de la moitié des produits du tabac consommés par les jeunes Québécois sont aromatisés. Lorsqu'on constate que chaque fumeur québécois qui cesse ou qui décède est remplacé par un nouveau jeune fumeur, il est clair que le gouvernement ne peut plus reporter l'interdiction de l'aromatisation du tabac », déclare **Suzanne Dubois, directrice générale de la SCC – Division du Québec.**

Immobilisme au Québec

Depuis la mise en marché des petits cigares aromatisés au milieu des années 2000, c'est au Québec que leur popularité a systématiquement été la plus élevée. Les cigares aromatisés ont même renversé la tendance à la baisse du taux de tabagisme après dix ans de baisse progressive, dépassant même en popularité la cigarette conventionnelle à partir de 2006ⁱⁱ. « Or, malgré la reconnaissance de ce sérieux problème par tous les partis politiques au Québec et malgré leur appui généralisé en faveur de mesures législatives sur l'aromatisation, le Québec n'a toujours pas entrepris de démarche concrète pour empêcher cette vicieuse pratique qui continue à piéger nos jeunes dans la dépendance mortelle du tabagisme » déplore **D^{re} Geneviève Bois, porte-parole de la CQCT.**

La révision de la **Loi sur le tabac** aurait dû avoir lieu en 2010, soit cinq ans après la dernière révision, en 2005. En d'autres mots, cela fait neuf années que l'industrie du tabac a eu le champ libre pour inventer de nouvelles stratégies de marketing pour déjouer la loi et recruter une nouvelle génération de fumeurs, dont l'introduction de l'aromatization à saveurs alléchantes et populaires chez les jeunes.

Pourtant, les autres provinces passent à l'action...

L'**Alberta** a adopté une loi interdisant l'aromatization du tabac, bien que la loi doive encore être proclaméeⁱⁱⁱ. Récemment, la ministre de la Santé de la **Nouvelle-Écosse**^{iv} a d'ailleurs indiqué son intention d'introduire une législation en ce sens. L'**Ontario** a déposé un projet de loi interdisant les saveurs avant les dernières élections^v, et rien n'indique que le même gouvernement, maintenant majoritaire, n'ira pas de l'avant en ce sens. Le **Manitoba** a également déposé un projet de loi à ce sujet^{vi}.

Révision longuement attendue

Dans le cadre du prochain renforcement de la Loi, la **CQCT** et la **SCC** réclament l'interdiction de l'aromatization de tous les produits du tabac, en plus d'autres réformes substantielles comme la standardisation des emballages. « Au moment de l'adoption de la Loi sur le tabac en 1998, de même que lors de son renforcement en 2005, les ministres Jean Rochon et Philippe Couillard ont chacun instauré des mesures ambitieuses – créant parfois des précédents mondiaux – et, surtout, proportionnelles aux dommages causés par le tabac. Nous espérons pouvoir compter sur la ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, afin d'introduire des mesures tout aussi audacieuses et robustes lors de son mandat », ajoute la **D^{re} Bois**.

SOMMAIRE DES CONSTATS - [DONNÉES 2012-2013](#):

- **58 % des élèves québécois du secondaire ayant consommé du tabac au cours des 30 derniers jours déclarent avoir consommé un produit de tabac aromatisé** (c'est la proportion la plus élevée au pays; la moyenne canadienne est de à 49 %)
- **12 % de tous les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire au Québec déclarent avoir fumé la cigarette au cours des 30 derniers jours, mais 20 % déclarent avoir consommé un produit du tabac** (cigarettes, cigares, chicha...)
- **12 % de tous les élèves québécois de la 3^e à la 5^e secondaire ont consommé un produit du tabac aromatisé au cours des 30 derniers jours**
- **30 % des élèves du secondaire ayant fumé la cigarette au cours des 30 derniers jours ont consommé la version mentholée** (voir plus de détails sur l'effet du menthol au <http://bit.ly/1xmT1o3>)
- **Il n'y a pas eu de variation statistiquement significative au Québec** pour l'ensemble de ces taux entre 2010-11^{vii} et 2012-13

-30-

Renseignements :

- **D^{re} Geneviève Bois**, porte-parole, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : 514 598-5533 ; 514 602-2508 (cell) ; gbois@cqct.qc.ca
- **M. André Beaulieu**, conseiller principal, Communication, Société canadienne du cancer - Division du Québec : 514 393-3444; abeaulieu@quebec.cancer.ca

-
- ⁱ http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/TABAC_AROMATISES_ETJ_20131007.pdf
- ⁱⁱ CQCT, « Indicateurs du taux de tabagisme au Québec », page 3,
http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_10_17_Statistiques_PrevalenceQC.pdf
- ⁱⁱⁱ <http://www.edmontonjournal.com/Bill+banning+flavoured+tobacco+passes+third+reading/9216288/story.html>
- ^{iv} "Liberals target flavoured tobacco", *Halifax Chronicle-Herald*, 20 mars 2014. <http://thechronicleherald.ca/novascotia/1194846-liberals-target-flavoured-tobacco>
- ^v http://www.thestar.com/news/queenspark/2013/11/13/ontario_bill_to_ban_sale_of_flavouredtobacco_to_youth.html
- ^{vi} <http://www.winnipegfreepress.com/local/bill-banning-sale-of-flavoured-tobacco-to-kids-panned-261780291.html>
- ^{vii} http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/TABAC_AROMATISES_ETJ_20131007.pdf